

Keynote

Renaud MUSELIER (Région Sud, Régions de France)

Coordination

Patrice GEOFFRON (Le Cercle des économistes)

Interventions

Christian BUCHEL (Enedis), Sylvie JÉHANNO (Dalkia), Thibault LANXADE (Jouve)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

Résumé

La nécessité de donner plus de pouvoir aux territoires semble constituer, face à la crise et encore plus qu'auparavant, une évidence pour chacun. Ce besoin rejoint le mouvement historique de décentralisation, ralenti du fait de l'absence de moyens suffisants alloués pour réaliser les objectifs de la loi NOTRe. La volonté exprimée par le premier gouvernement du quinquennat de mener une forme de recentralisation, notamment sur le plan économique, a en fait contribué à fédérer les collectivités dans Territoires Unis (le collectif regroupant l'Association des maires de France, l'Assemblée des départements de France et Régions de France), avant la mise en place de la loi « 3D » : différenciation, décentralisation, déconcentration. La crise sanitaire a en effet donné l'occasion aux régions de démontrer leur réactivité et leurs capacités d'action sur les plans sanitaire, en particulier avec l'organisation des tests et la fourniture des masques, et économique. Des capacités qu'elles entendent mobiliser également avec la gestion des fonds européens, le soutien aux filières industrielles et avec le contrat de plan, grâce à la logique plus décentralisatrice dans laquelle s'inscrit le nouveau gouvernement.

Les régions ont également un rôle majeur à jouer dans le développement des infrastructures énergétiques sur les territoires et notamment pour développer les énergies renouvelables, pour répondre à l'enjeu climatique, en s'inscrivant dans le cadre européen, et en s'appuyant sur l'analyse des données. La Région Sud réalise par exemple des investissements majeurs dans le cadre de COP d'avance, en s'appuyant sur les ressources du territoire, comme le bois énergie par exemple, avec une lutte plus efficace contre les incendies et la plantation d'arbres, ou les ports propres. La Région Sud joue ainsi pleinement son rôle dans l'aménagement du territoire pour atteindre l'objectif d'un territoire décarboné en 2050.

L'échelle locale apparaît donc la plus pertinente pour mettre en œuvre le plan de relance qui prévoit 30 milliards d'euros pour la transition écologique. Le plan s'articule notamment autour de la rénovation énergétique des bâtiments ou de la décarbonation de l'industrie, avec la récupération de la chaleur par exemple. Les régions ont donc un rôle moteur à jouer pour mobiliser de manière réactive les aides du plan de relance en faveur des entreprises, en répondant à l'enjeu de cohésion sociale, en contribuant à créer de l'emploi et en déployant leurs compétences en matière de formation.

Elles ont aussi un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la simplification du fonctionnement des administrations, tel que souhaité par le Président de la République, en les rendant plus accessibles et en leur permettant de délivrer un service au plus près de ceux qui en ont le plus besoin. Dans cet esprit, comme elles l'ont fait dans le contexte de crise sanitaire, dans la mise en œuvre des plans de soutien et en jouant un rôle pilote, les régions entendent œuvrer de manière partenariale avec l'Etat pour déployer le plus efficacement possible le plan de relance. Cette mise en œuvre devra se faire dans une relation de confiance avec les citoyens, en les informant le plus précisément et fréquemment possible, et en recueillant leurs commentaires et réflexions sur les politiques mises en place les touchant sur leurs territoires.
